

Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 novembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, PICCOT-POYART Caroline MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, FRANÇOIS Daniel, GRINDEL Xavier et GODEAU Hervé.

Absents ayant donné procuration : Mmes MAYORDOMO Frédérique à Mme CARRICO, PALFRAY Martine à Mme MEUNIER et M. ALEXANDRE David à M. CHANCLUD.

A été nommée secrétaire : M. AUROUX. **Le quorum est atteint** : 12 conseillers présents et 3 procurations. M. le Maire demande **de rajouter à l'ordre du jour** une délibération : *Ecole : Demande de subvention pour « Classe Sans-Cartable » histoire médiévale*. Les conseillers sont d'accord.

« **Le collectif pour une scolarité libre de numérique** » : représenté par **Mme BARRES** avait été invitée pour présenter ce collectif au début de cette séance, mais n'étant pas disponible à cette date, la présentation aura lieu lors du conseil municipal suivant.

Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2024 :

Lors de ce conseil municipal les délibérations suivantes ont été acceptées :

1° L'approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2024. 2° CIG - Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et /ou d'état civil 2025-2029. 3° DM N°1 Anomalies comptables au BP 2024 reprise de subventions transférables 4° DM N°2 Amortissement sortie de l'inventaire terrain parc relais (subvention d'équipement versée). 5° Fixation du tarif de la sortie des 4CCAS à l'hippodrome de Rambouillet. 6° RT : Modification des statuts de Rambouillet Territoires. 7° Subvention amende de police restriction de circulation devant l'école maternelle Route de Reculet. Aucune observation n'est formulée sur le procès verbal transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le procès verbal dont Mme MEUNIER Martine était nommée secrétaire de séance.

Autorisation générale et permanente de poursuites données au comptable public : Une autorisation avait été donnée pour le comptable de Saint Arnoult en Yvelines en début de mandat. Mais depuis la trésorerie de Saint Arnoult en Yvelines a été rattachée au Service de Gestion Comptable de Rambouillet, il est nécessaire de redonner une autorisation permanente au SGC de Rambouillet pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune. **Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**.

Sortie des Aînés 2024 - Fixation du prix : La commission Action Sociale, Famille, Aînés par l'intermédiaire de M. Canal a organisé une sortie à Epernon. La prestation comprend 1) visite guidée de la ville médiévale (salle des pressoirs, remparts, ossuaire église) avec audiophone, 2) repas dans les locaux du prieuré Saint Thomas et 3) visite guidée du musée des meules et pavés. Pour un groupe d'environ 40 personnes, le montant facturé est de 58€ par personne. Le devis du bus est de 720€ aller et retour. La commission a proposé :

Pour la sortie :

- que la prestation soit gratuite pour les aînés participants. Par contre, ils régleront 10€ pour une indemnisation du transport en bus.
- Le personnel communal inscrit à cette sortie, n'aura rien à régler. En cas d'indisponibilité, un colis leur sera remis.
- Les accompagnants n'ayant pas 65 ans régleront 68 € (prestation 58€ et transport 10 €).
- Il est proposé d'ouvrir la sortie aux extérieurs, en cas de longvillageois insuffisant. Ils régleront 68€.

Pour le colis : il a été attribué aux aînés qui n'ont pu se rendre à la sortie et ont répondu souhaiter un colis à la place, à ceux qui lors de l'enquête ont répondu ne vouloir qu'un colis. Il a été commandé 19 colis simples à 25€ et 5 colis double à 36€, soit 655€. Mme Carrico demande pourquoi il existe une telle différence entre le montant de la sortie et du colis. Mme Lassimouillas précise que la sortie plaisait à beaucoup d'aînés et que le colis n'avait jamais été considéré sous le rapport de l'équilibre avec la sortie. Malheureusement cette année bien que la sortie ait été organisée à proximité avec peu de marche, seuls 25 personnes ont répondu présents.

La sortie a donc été ouverte aux gens de l'extérieur. M. François demande pourquoi les colis ne sont pas attribués systématiquement aux aînés qui ne profitent pas de la sortie, mais juste à ceux qui en font la demande ? M. Chanclud précise que cette délibération doit fixer le prix de la sortie afin de pouvoir encaisser les chèques. Que la question doit être discutée en amont de l'organisation de la sortie. Qu'elle sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil. **Le Conseil municipal accepte** la proposition de la commission à 12 voix pour et quatre abstentions (Mme Carrico, pouvoir de Mme Mayordomo, M. François et M. Grindel).

CART : Convention de groupement de commande d'entretien et d'Aménagement divers sur les voiries et services d'assistance technique de Rambouillet Territoires. L'actuelle convention arrive à échéance le 30 avril 2025. RT renouvelle ce processus de mutualisation pour la conclusion d'un nouveau marché public pluriannuel (maximum 4 ans) de travaux de maintenance et d'installations de voirie et réseaux divers. La convention demande de fixer un montant minimum et maximum de travaux annuels selon les besoins propres à chaque membre du groupement. Le conseil municipal ne peut s'engager sur un montant maximum compte tenu de l'incertitude des subventions et d'événements imprévus (inondations qui ont arraché la voirie...). Les membres du groupement qui saisissent l'assistance technique s'engage à régler à RT soit 150€ TTC si le devis n'est pas suivi de travaux ou si les 3% de travaux facturés sont inférieur à 150€, soit un montant de 3% des travaux facturés. Les factures seront réglées directement à l'entreprise retenue. M. Cristofoli dit que précédemment, la commune n'a pas utilisé le service assistance. **L'entretien des transcom** est réalisé par RT. Mme Carrico et M. François rappellent que la transcom de Bouc Etourdi est vraiment dangereuse car il n'y a plus de grave sur les bas côtés, les travaux ont été réalisés pendant une longue période avec des moyens dérisoires et n'ont pas tenu. Mme Carrico demande qui a réceptionné les travaux car c'est une malfaçon. M. Chanclud précise que RT a des KM de voirie à entretenir et malheureusement n'arrive pas à suivre. Après plusieurs appels téléphoniques RT est venu balisé. M. Grindel demande pourquoi les gravillons ont été jetés entre St Arnoult et Petit Plessis car ils n'adhèrent pas et se retrouvent dans le caniveau, aucune utilité. C'est dangereux pour les voitures en cas de freinage. M. Chanclud informe que lors des inondations la route a été abîmée sous le pont de l'A10, il a prévenu Cofiroute à plusieurs reprises, passent d'un service à l'autre, finalement ils ont posé des panneaux pour signaler. **Le conseil municipal accepte** d'adhérer à ce groupement de commande à l'unanimité.

Avis sur le projet de plan des mobilités en IDF arrêté par le Conseil Régional : M. Chanclud informe que nous avons reçu une lettre de rappel du Conseil Régional depuis le précédent conseil municipal, il faut donc donner son avis. Ce plan concerne tous les transports en Ile de France. Le lien concernant les documents du projet a été envoyé à chaque conseiller. Mme Lassimouillas demande pourquoi il n'y a pas de bus le dimanche sur la ligne Massy ???, c'est un service public. Mme Carrico précise que Transdev manque de chauffeur, ceci explique peut-être cela. M. Chanclud explique que la question du transport des scolaires de Bouc Etourdi vers le lycée de rattachement de Limours, a été posée à RT, c'est à l'étude. **Le conseil municipal donne** un avis favorable à 14 voix pour et une abstention M. Auroux.

Formation premier secours – Fixation du prix pour les extérieurs : M. Cristofoli a confié à Mme Carrico l'organisation d'une formation premier secours, réalisée par l'Union Départementale 78 des Sapeurs-Pompiers, prise en charge par la commune pour les élus. Cette formation a été fixée au 26 septembre dans la salle du conseil. Il y avait sept élus inscrit. En raison de l'absence de trois personnes pour maladie, cette formation a été reportée au 28 octobre. De nouveaux mails ont été échangés pour cette nouvelle date. Comme il n'y avait que cinq inscriptions, il a été proposé de l'ouvrir au personnel communal gratuitement, et aux personnes extérieures, moyennant une participation de 30€. Mme Godeau en a parlé à ses élèves et finalement, il y avait neuf participants, dont deux personnes de St Arnoult. M. François qui s'était inscrit lors de la première date, était très intéressé par cette formation, il a cru qu'elle était annulée, et regrette avoir manqué cette formation. **Le conseil municipal accepte** à l'unanimité.

Dépenses à imputer à Article 623 « Fêtes et cérémonies » : Depuis le décret du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, il est désormais demandé aux collectivités de préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623. Une délibération doit détailler les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623. M.

Chanclud liste la proposition de délibération : d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, commémorations et cérémonies nationales et locales. Il a été rajouté illuminations de Noël. Il précise que la liste est la plus exhaustive possible. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

CIG Action Sociale : PASS territoriale prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 : Le contrat cadre actuel géré par le CIG auprès de Plurélya se termine au 31 décembre 2024. Dans un contexte de réforme territoriale, de perte d'attractivité de la fonction publique territoriale, le CIG souhaite une réflexion plus longue afin d'intégrer de nouveau critère dans l'action sociale comme l'accompagnement au logement et autres et de rechercher des partenariats adaptés en matière d'action sociale. C'est pourquoi le CIG propose de prolonger l'actuel contrat cadre de deux ans. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales touchées par un évènement climatique DSEC – inondations d'octobre 2024 -route de la Bâte et bas-côtés route de Bandeville : Suite aux inondations, la préfecture a informé les communes qu'un dispositif existait qui visait à réparer les dégâts causés aux équipements collectifs, la DSEC. M. le Maire propose de présenter cette demande pour réparer la route au niveau du pont de la Bâte et les bas-côtés route de Bandeville. Les conditions d'obtention de cette dotation sont détaillées dans un guide de 25 pages. Nous pourrions recevoir un montant de 30% du montant des travaux soit environ 5 000€. M. Chanclud avait demandé à ajouter cette voie dans les transcom. RT a accepté mais tant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) n'a pas donné son accord, elle reste communale. M. Chanclud expose que cette route a été dégradée avec trois trous, lors de la première inondation. Un camion de grave a été déversé dans les trous pour éviter tout accident. Mais à la deuxième inondation tout a été emporté la grave et 30 mètres de route. N'ayant plus de subvention du département si on n'obtient pas cette dotation les travaux seront réglés intégralement par la commune. Une entreprise est venue rapidement faire un devis, elle a précisé que la route était bien empierrée et ce qui restait était solide et le pont correct. Il n'y a pas de danger à passer sur la partie restante. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

Ecole élémentaire - Subvention exceptionnelle pour le projet "Classe sans cartable" histoire médiévale : Côtés découvertes a envoyé un devis pour la classe sans cartable histoire médiévale. Il concerne les 70 élèves de l'école élémentaire, trois professeurs et 4 adultes accompagnateurs de l'école sur quatre jours avec deux déplacements en bus : Provins (remparts et spectacle de la légende des chevaliers) et Chartres (atelier du vitrail, réalisation d'un panneau de vitrail et visite guidée de la ville). Dans l'école, l'intervention de deux fauconniers, atelier médiéval avec la confection d'un blason, calligraphie et armement des chevaliers, Dansez damoiselles et damoiseaux apprentissage de danses simples du Moyen Age. Le coût total est de 14 123€ soit 201.75€/enfant. Etant donné que cette classe sans cartable s'effectue pendant le temps scolaire, il n'est pas possible de demander une participation aux parents. La directrice demande de l'aide pour boucler le budget. M. le Maire propose une subvention maximum de 2000€, il ne sera versé que le nécessaire à l'école. Une cagnotte en ligne est ouverte pour un montant de 5 000€ (participation des parents possible) , l'école reçoit 4200€ de l'association des Amis des Ecoles. **Le conseil municipal accepte à 12 voix pour** et trois abstentions Mme Carrico plus le pouvoir et M. François.

Motion de soutien à l'action de l'AMIF (Association des Maires d'Île de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences désastreuses sur les territoires à propos de la demande d'effort aux collectivités sans précédent du Projet de Loi de Finances 2025. Les collectivités ne sont pas le problème des comptes publics. Les finances locales doivent être à l'équilibre. De nombreuses dépenses communales résultent d'obligations nouvelles mise à la charge des communes et toutes les obligations normatives et bureaucratiques imposées par l'état aux collectivités. Ces coupes budgétaires drastiques et de court-terme vont mettre à l'arrêt de nombreux projets. Les collectivités sont le premier investisseur public, représentant 58% de l'ensemble des investissements nationaux. L'état prélève chaque année 162 029€ sur les recettes de Longvilliers. **Le conseil municipal accepte à 11 voix pour** et deux abstentions Mme Carrico plus le pouvoir et deux voix contre M. Auroux et Grindel.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subvention non retenues

Groupe de Secours de Catastrophe Français (pompiers humanitaires qui sont en Espagne).

Le secours populaire français,

La maison Elsa Triolet -Aragon qui a subi de gros dégâts suite aux inondations.

SARRAF (Société des Amis de la Région de RAmbouillet et de sa Forêt).

Comité des Maires : exprime sa vive inquiétude face à l'augmentation dramatique des exécutions en Iran.

Sous la présidence actuelle, en seulement trois mois, 386 personnes ont déjà été exécutées- un chiffre alarmant bien au-delà de celui des années précédentes. Il souhaite qu'on signe la déclaration « non aux exécutions en Iran ». Cette déclaration sera annoncée publiquement lors du Congrès des Maires de France le 20 novembre 2024. Ils ont recueilli plus de 150 maires signataires. Le conseil municipal ne souhaite pas signer, c'est de la politique.

Rapport d'activité, de contrôle 2023 et synthèse compte rendu d'activité de concession ENEDIS : SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines), ces rapports sont à disposition en Mairie.

Compte Financier Unique (CFU) : C'est un document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Il permet d'unifier au sein d'un seul document les informations financières, budgétaires et comptables de la collectivité. Après une phase d'expérimentation sur les exercices 2021 à 2023, la loi de finance 2024 généralise sa mise en œuvre au plus tard à compter de l'exercice 2026. Longvilliers n'a plus qu'à mettre à niveau le logiciel financier. Toutes les autres étapes ont déjà été réalisées.

La fête de Longvilliers aura lieu le samedi 28 juin 2025.

Elections municipales auront lieu en mars 2026

Inondations sur la commune : Tous les points sensibles ont été listés et sont à l'étude pour y remédier. Le hameau de Bouc Etourdi a été le plus touché. Les eaux dévalaient de Dourdan et des collines de Dourdan. M. le Maire a souhaité rapidement prendre rendez-vous avec M. le Maire de Dourdan. Des messages ont été laissés à plusieurs interlocuteurs mais personne ne rappelle. M. Chanclud s'obstine, il faut trouver absolument une solution avant les prochaines fortes précipitations.

Au Petit Plessis c'est une contre pente de la voie communale qui n'a pas permis d'évacuer les eaux vers un fossé qui n'existe plus pour conduire l'eau dans les champs plutôt que vers les habitations.

A Saint Fargeau des dégâts dans l'abri de jardin et la piscine, la maison d'habitation du moulin a été inondée, et c'est grâce à l'intervention du propriétaire qui a dévié les eaux vers les prés alentours que la situation a pu être stabilisée. Saint Arnoult a beaucoup construit, une grande surface est bétonnée et il n'y a pas de bassin de rétention, les eaux arrivent à la rivière et celle-ci n'est plus entretenue et les vannes ne fonctionnent plus.

Moulin des Echelettes toutes les maisons ont été inondées, cela n'était jamais arrivé. Les vannes sont hors service et le niveau de l'eau a monté en aval.

La Bâte Le Moulin de La Bâte situé dans une cuvette a été très touché. Le pont n'est pas dimensionné pour une telle quantité d'eau, il faudrait élargir le passage de l'eau.

Route de Bandeville, l'eau de la ligne SNCF se déversait sur la chaussée, M. Chanclud s'est entretenu avec le responsable. Ils sont allés sur place, il existe bien un regard mais celui-ci était bouché, ils vont faire le

nécessaire. Les eaux de l'A10 ont-elles aussi raviné les bas- côté de la voie, mais la personne contactée n'a pas été aussi réactive que la SNCF.

Les travaux en cours sur la route de Bandeville c'était le SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines) qui réalisait une chambre enterrée pour une interconnexion entre réseau. Suite aux inondations, elle sera aérienne à l'abri sous un toit.

La séance est levée à 23h 40.